

PROJET DE SERVICE 2022-2026

Réfléchi dans le cadre d'une démarche participative et d'ateliers de travail qui ont mobilisé l'ensemble des salariés du SSTRN, mais aussi des administrateurs de l'association, des employeurs et des partenaires du territoire, le projet de service 2022-2026 a été adopté par le conseil d'administration le 16 décembre 2021. Il dresse des constats, propose des orientations, définit des objectifs et pose les premières pistes d'action.

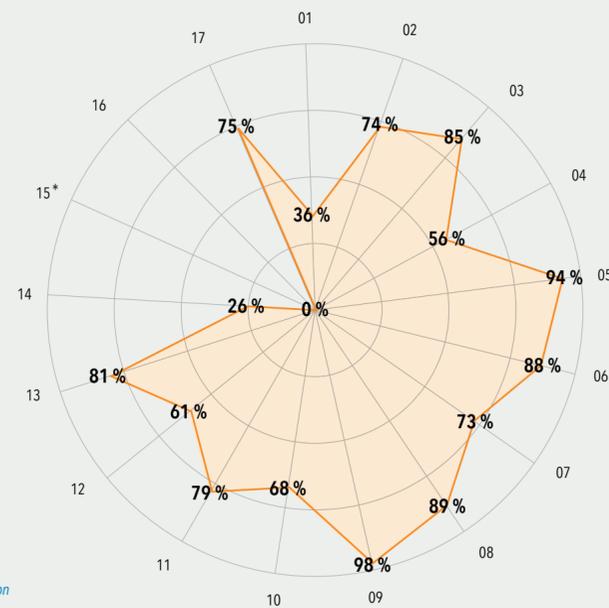


Le projet de service, une démarche participative avec l'ensemble des salariés du SSTRN.

QUATRE ENJEUX, 17 OBJECTIFS

- Quatre enjeux structurent le projet pour la période 2022-2026, en réponse aux attentes de la réforme et des plans nationaux et régionaux de santé au travail :
- #1 - Déploiement de la réforme
- #2 - Digitalisation et dématérialisation
- #3 - Positionnement territorial et partenarial en santé et santé au travail
- #4 - Responsabilité sociétale des entreprises

Chaque année, des priorités sont définies pour cadrer le plan d'action et assurer l'avancement du projet. En 2023, elles prévoyaient l'optimisation et la dynamisation de l'activité pour mieux répondre à la demande ; le renforcement de la relation adhérent au travers de nouveaux outils ; l'accompagnement de l'évolution des métiers, notamment les assistantes médicales et les IDEST.



- 01. Obtenir la certification
- 02. Garantir la cohérence et la continuité territoriale
- 03. Intégrer le financement per capita de la cotisation
- 04. Intégrer le périmètre de la réforme
- 05. Organiser et adapter le SSTRN au cadre législatif et réglementaire
- 06. Développer un partenariat d'expertise auprès des acteurs de santé
- 07. Promouvoir la prévention avec les autres acteurs du territoire
- 08. Mutualiser des actions entre SPSTI
- 09. Accompagner les conditions d'application de la réforme avec les autres SPSTI
- 10. Faciliter l'accès et les fonctionnalités des outils digitaux
- 11. Améliorer la visibilité et la compréhension des messages de prévention
- 12. Mettre en place un portail salariés
- 13. Rester joignable en multicanal
- 14. Adapter les outils digitaux internes
- 15. Faciliter l'interopérabilité avec les portails nationaux (non initié)
- 16. Développer l'expertise de la prévention comme pilier de la RSE (non initié)
- 17. Intégrer dans le service un positionnement RSE

* Relève de fonctionnalités nationales en préparation.

ÇA S'EST PASSÉ EN 2023

janvier

- Assemblée générale ordinaire pour les projets d'évolution immobilière des centres de Saint-Philbert-de-Grandlieu, de Clisson et du siège social. Validation de l'implantation du futur siège social.

février

- Mise en place d'un logiciel de gestion des projets pour accompagner la mise en œuvre de la méthodologie projets du service.

mars

- Après une phase de cadrage, lancement du projet Télélora d'amélioration de la téléphonie et de la relation adhérents.
- Nouvel atelier pour les adhérents pour les former à la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail.

avril

- Signature d'une convention de partenariat avec le SDIS44.

mai

- Finalisation du parcours d'accompagnement d'une entreprise adhérente.

juin

- Matinée d'information et d'échange avec les agences d'emploi, un événement SSTRN en partenariat avec le FASTT, Prism'Emploi, et la Carsat.
- Assemblée générale annuelle, qui valide notamment les orientations d'aménagement du futur siège social (équipes administratives et médicales).
- Colloque sur le collectif d'entreprises post-covid, un événement SSTRN - Ordre des Avocats du Barreau de Nantes.

juillet

- Le SSTRN reçoit le label employeur partenaire des sapeurs-pompiers.

septembre

- Mise en œuvre d'une expérimentation de bornes d'accueil des salariés en visite dans les centres de Clisson et Saint-Herblain.

octobre

- Après une phase pilote, lancement de la phase de déploiement de l'outil Mon Approche Prévention (MAP) avec le début de la formation des professionnels du SSTRN avant ouverture aux adhérents en mars 2024.
- Mise en place d'un baromètre social.

novembre

- Nouvel atelier employeurs pour se former à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).
- Audit de confirmation de la labellisation professionnelle Amexist du SSTRN.

décembre

- Le nouveau site internet du SSTRN est en ligne.
- Lancement de la phase expérimentale de l'outil Télélora d'amélioration de la téléphonie et de la relation adhérents.
- Mise en place d'une équipe dédiée à l'accompagnement des adhérents dans leur utilisation des outils digitaux du SSTRN.
- Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Pays de la Loire pour développer les actions conjointes.



Développer une offre de services pertinente et efficace pour accompagner les entreprises et leurs salariés...

Comment apprendre la prévention en s'amusant ? Exemple avec un escape game en entreprise.

OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES



sstrn.fr/comprendre-notre-offre-services

professionnelle et accompagner le maintien ou le retour en emploi, actions collectives pour porter la prévention au cœur des entreprises... L'ensemble de ces services sont inclus dans l'offre socle.

Une offre spécifique est en réflexion pour accompagner les indépendants. Elle devrait être opérationnelle début 2025.



Le parcours d'accompagnement d'une entreprise adhérente met en œuvre un processus complet.

La réforme de la santé au travail issue de la Loi du 2 août 2021 a précisé l'ensemble de services qui constitue l'offre socle que les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) doivent mettre en œuvre. Cette offre de services est définie par trois axes socles pour la prévention : le suivi individuel de la santé des travailleurs, la prévention des risques professionnels par le déploiement d'actions de prévention en

entreprise, la prévention de la désinsertion professionnelle. Pour répondre aux exigences de l'offre socle, des services et des outils concrets sont mis en œuvre : un ensemble de visites et rendez-vous médicaux pour accompagner la santé des travailleurs tout au long de leur carrière, des dispositifs variés et une cellule dédiée pour prévenir le risque de désinsertion pro-

MISE EN ŒUVRE DES ATTENDUS DE LA CERTIFICATION

FACILITER LES FORMALITÉS D'ADHÉSION VIA LE NUMÉRIQUE

- Proposer une interface dématérialisée qui facilite les formalités administratives.
- Présenter systématiquement la contrepartie à l'adhésion et l'offre du SPSTI.

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Accompagner au plan d'action pluriannuel.
- Accompagner pour l'élaboration du DUERP.
- Participer aux instances (CSE, CSSCT...).
- Informier et sensibiliser aux risques professionnels, diffuser une veille d'information réglementaire.
- Réaliser ou mettre à jour la fiche d'entreprise pour toutes les entreprises au moins tous les 4 ans.
- Identifier les aménagements de postes

REQUIS ET RÉALISER LES MÉTROLOGIES DE CERTAINES EXPOSITIONS.

- Réaliser une action de prévention primaire à toutes les entreprises au moins tous les 4 ans.
- Fournir un rapport santé au travail à l'entreprise en fonction de sa taille.

SUIVRE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

- Assurer les visites médicales tout au long de la carrière de manière effective et dans les délais réglementaires.
- Réaliser la visite de pré-reprise et de reprise après un arrêt long pour faciliter le retour au travail du salarié.
- Proposer une restitution individuelle à chaque salarié, accompagnée de messages de prévention personnalisés, incluant les messages de santé publique.

PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Accompagner individuellement les salariés en risque de désinsertion professionnelle.
- Réaliser les études de postes et propositions d'aménagements.
- Coordonner les acteurs pour réduire le risque de désinsertion professionnelle.
- Repérer les entreprises à risque pour mener des actions de sensibilisation ciblées.

DONNER À CHAQUE SALARIÉ UN ACCÈS INDIVIDUALISÉ À SES INFORMATIONS

- Compte salarié avec ses informations utiles.
- Disponibilité de messages de prévention ciblés.
- Accès facilité à son dossier médical santé travail (DMST) personnel*.

* Relève de fonctionnalités nationales en préparation.

AVANCEMENT ? DANS LES CLOUS À MI-CHEMIN

Après deux ans, l'avancement du projet de service est conforme aux prévisions. Les attendus de la réforme sont en place ou en cours de finalisation concernant la cotisation et l'offre de services socle.

Des projets structurants sont engagés, qui seront finalisés au cours de l'année 2024 : outil pour améliorer la relation adhérents, outil pour permettre aux entreprises de mieux suivre leurs risques

professionnels, évolution des métiers, mise en place d'équipes pour accompagner les adhérents et déployer les actions collectives...



SSTRN Service de prévention et de santé au travail de la région nantaise Siège social : 2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4

- sstrn.fr
- in sstrn44
- instagram sstrn_44
- youtube @sstrn44
- facebook #Masantéautaf

En Pays de la Loire, des services de prévention et de santé au travail en proximité des entreprises. presanse-paysdelaloire.fr

SSTRN et Présanse Pays de la Loire sont membres du réseau Présanse.



#2023 RAPPORT D'ACTIVITÉ

EN MARCHÉ VERS LA CERTIFICATION

Ancré dans une politique d'amélioration continue depuis 2017 et confirmé dans son label professionnel Amexist en fin d'année, le SSTRN se met en place pour la

certification qui s'imposera dès 2025 à tous les SPSTI. Les principaux points sont en place fin 2023 et un plan d'action pour dynamiser l'action en milieu de travail sera finalisé mi-

2024. L'avancement de cette mise en conformité est bon et le SSTRN sera, en 2025, l'un des premiers services audités en France.

SUIVRE LA SANTÉ INDIVIDUELLE DES SALARIÉS

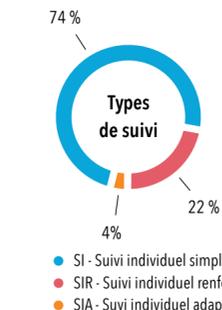
Visites médicales

131 087 visites médicales et entretiens infirmiers

131 087 visites médicales et entretiens infirmiers ont été réalisés en 2023, hors rendez-vous de cardiologie et pneumologie, en hausse de 6% par rapport au réalisé de l'année 2022. Les visites de suivi périodique ont, elles, connu une hausse de 40%. 3 034 dispenses de visites ont été accordées après accord du médecin du travail.

L'absentéisme aux visites a encore été conséquent, avec 61 046 absences annoncées ou constatées nécessitant une reprogrammation.

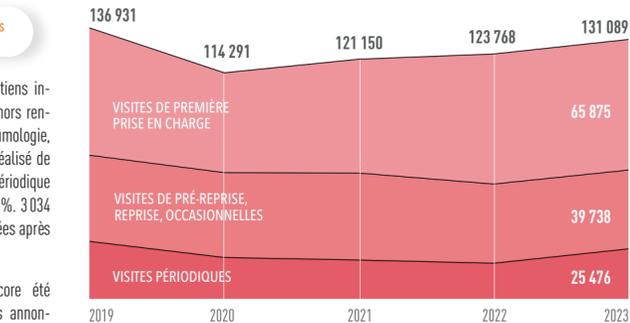
Sur le territoire d'exercice du SSTRN, composé d'une grande part d'activités des services et du commerce, le suivi individuel est en large majorité un suivi individuel simple.



Dispositif clinique RPS

363 accompagnements et 897 entretiens

Initié en 2020, le dispositif clinique conduit par les psychologues du travail connaît en



2023 une activité stable par rapport à 2022, avec 363 accompagnements qui ont été menés.

Travailleurs intérimaires

Un suivi est organisé pour les travailleurs intérimaires. Depuis 2021, le SSTRN dispose d'un agrément dédié pour le secteur de l'intérim et une équipe spécialisée est en activité dans le centre de l'île de Nantes pour suivre les intérimaires de Nantes Métropole. Les intérimaires sont suivis par les équipes santé travail dans les centres d'Ancenis, Clisson, Pornic et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

9 582 visites pour les salariés intérimaires

En 2023, 9 582 visites ont été réalisées pour les travailleurs intérimaires sur l'ensemble des centres SSTRN, en hausse de 2,7%. 91% étaient des visites de premières prises en charge.

Des partenariats sont construits avec les acteurs du secteur pour proposer aux agences d'emploi des actions adaptées à leur réalité.

Ainsi, une matinée de rencontre et d'échange dédiée à l'intérim a été initiée en juin 2023 en collaboration avec le FASTI, Prism'Emploi et la Carsat Pays de la Loire. Elle sera déclinée chaque année.

Examens complémentaires

158 310 examens complémentaires

Avec 158 310 examens complémentaires réalisés, 2023 affiche une légère baisse. Les tests et examens visuels représentent la plus grande partie des examens (60%), devant les audiométries (33%), les examens respiratoires (3,1%), les autres examens biologiques (2,4%)...

1 387 électrocardiogrammes (ECG) et 4 931 examens fonctionnels respiratoires (EFR) ont été réalisés dans nos centres. Deux médecins spécialistes œuvrent en consultation au SSTRN pour répondre aux demandes des médecins du travail, ils ont réalisé 280 consultations de cardiologie et 111 examens fonctionnels respiratoires.

PRÉVENIR LES RISQUES DANS L'ENTREPRISE

Actions en milieu de travail

La prévention des risques professionnels passe par la mise en œuvre d'un accompagnement de l'employeur et de ses équipes et par la réalisation d'action en milieu de travail (AMT). En 2023, 5 591 AMT ont été réalisées.

Ces actions concernent l'évaluation des risques (32%), l'activité physique et les TMS (30%), les RPS (13%), le risque chimique (6%)...

5 591 AMT réalisées, 2 174 nouvelles FE

La fiche d'entreprise est le document initiant la démarche de prévention par le repérage et l'analyse des risques. Fin 2023, 13 992 fiches d'entreprises (FE) sont réalisées pour les entreprises adhérentes du SSTRN (2 174 l'ont été sur l'année 2023). Cela représente 6 655 entreprises et 152 421 salariés couverts par une fiche d'entreprise de moins de 5 ans.

Psychologues du travail

105 dossiers suivis, 89 nouvelles demandes

Les psychologues du travail du SSTRN réalisent des diagnostics sur les risques psycho-sociaux en intervenant auprès des collectifs de travail. En 2023, le nombre de dossiers a augmenté significativement avec 105 dossiers suivis contre 90 en 2022. 70% des dossiers concernent le secteur des services.

Ils animent également des ateliers de prévention des RPS et des conflits interpersonnels à destination des entreprises. Un nouveau module sur les agissements sexistes et le harcèlement sexuel a été lancé en 2023.

En parallèle, les réseaux sociaux sont entrés dans une dynamique active et voient leur audience augmenter significativement pour sensibiliser toutes les générations à la prévention.

Sensibilisation des saisonniers

639 saisonniers sensibilisés en collectif ou en individuel

Pour répondre aux caractéristiques de ces emplois, les saisonniers bénéficient d'un accompagnement adapté sous la forme de sessions collectives. 343 saisonniers ont été sensibilisés en 2023 lors de 55 sessions. Ils étaient 356 en 2022.

Certains saisonniers (205 en 2023) sont vus en sensibilisation individuelle pour répondre aux exigences d'un poste de travail exposé à des risques particuliers.

Actions collectives

1 366 participants, 188 sessions programmées

Des actions collectives de prévention sont proposées aux entreprises sur l'ensemble

des centres SSTRN, avec des sessions programmées tout au long de l'année. En 2023, 188 sessions d'ateliers et réunions d'information ont été réalisées, réunissant 1 366 personnes au bénéfice de 511 entreprises adhérentes.

[sstrn.fr/evenements](https://www.sstrn.fr/evenements)

En 2023, le catalogue des actions collectives de prévention s'enrichit avec deux nouvelles réunions d'information (« Réussir l'intégration d'un nouvel arrivant » et « Valoriser les richesses de l'entreprise par la prévention des risques professionnels ») ainsi que deux nouveaux ateliers (« Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail » et « Choisir les équipements de protection individuelle... Besoin d'aide ? »).

Un travail est mené pour développer une offre permettant de faire de la prévention de manière ludique (escape game, serious game, jeux de plateau...) et active afin de renforcer la qualité de l'acquisition des messages par les participants.

Nouveau site internet

Mi-décembre, le site internet du SSTRN a fait peau neuve pour continuer à séduire les lecteurs. Toujours positionné comme site d'information sur la santé au travail, il donne une part importante à l'explication de l'offre de services du SSTRN et permet de retrouver facilement toutes les ressources disponibles pour accompagner les entreprises.

En parallèle, les réseaux sociaux sont entrés dans une dynamique active et voient leur audience augmenter significativement pour sensibiliser toutes les générations à la prévention.



PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

L'organisation de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle a été ajustée du fait de la réforme. Composée d'un médecin du travail, d'une infirmière santé travail (nouveau), d'une assistante d'équipe, de deux ergonomes, d'une psychologue du travail et d'une assistante de service social, elle accompagne des situations complexes de salariés en risque de sortie de l'emploi.

230 salariés accompagnés, 91 nouvelles demandes

En 2023, 230 personnes ont été accompagnées (257 en 2022), représentant 339 rendez-vous (91 nouvelles demandes, 115 en 2022).

Cet accompagnement a concerné 65% de femmes, 44% de salariés de plus de 50 ans et dans 52% des cas une pathologie motrice (17% souffraient d'une pathologie mentale).

En interne, la cellule PDP accompagne les professionnels de santé et participe à divers projets. Elle travaille notamment pour 2024 sur un projet permettant d'améliorer le repérage des entreprises à risque de désinsertion.

Le SSTRN est un acteur reconnu du maintien en emploi sur son territoire. La cellule PDP participe à nombre d'actions et événements : groupes de travail du PRST4 pour sensibiliser les professionnels de santé, séminaire du PRITH, coordination locale PDP44 avec les services sociaux de la Carsat et de la CPAM, animation d'ateliers dans le cadre du diplôme universitaire de l'Université d'Angers.

Intervention ergonomes

Les ergonomes (4 professionnels) ont enregistré 246 nouvelles demandes en 2023, pour

un total de 310 dossiers suivis (289 en 2022). Des interventions qui, en moyenne, durent 13 heures pour un cas individuel et 24 heures pour un collectif. 90% des interventions sont des diagnostics avec proposition d'aménagement de poste.

Service social du travail

577 salariés suivis, plus de 800 rendez-vous

Le service social du travail enregistre une augmentation constante des demandes et des prises en charge (+11,4%) avec 457 nouveaux salariés contactés.

Les secteurs de l'entretien (12,5%), des services à la personne (7,5%) et de la grande distribution (7,5%) sont majoritaires... ainsi que les femmes (67%) et les salariés de plus de 50 ans (58%).

ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN EN EMPLOI

Reprise et pré-reprise

14 219 visites de reprise, 9 998 visites de pré-reprise

Le dispositif d'accompagnement du retour à l'emploi après un arrêt de travail de longue durée (plus de 30 jours) a été renforcé par la Loi de 2021.

Organisé autour des visites de pré-reprise (à la demande du salarié ou de l'employeur) et de reprise (obligatoire), il permet de vérifier la capacité du salarié en arrêt de reprendre son poste et, si besoin, de faire les aménagements nécessaires.

Aménagements de poste

Des propositions d'aménagement de poste sont faites dans l'optique de permettre au salarié de continuer son activité à son poste de travail.

19 282 propositions d'aménagement de poste

Ainsi, 19 282 propositions d'aménagement de poste ont été réalisées en 2023, dont 5 424 concernaient une préconisation de temps partiel thérapeutique (28% des cas).

Inaptitudes

En 2023, 2 471 inaptitudes au poste ou à tout poste de travail ont été prononcées par les médecins du travail, une inaptitude déclarée dans 2% des visites médicales. Le commerce de détail et de gros (13%) et l'action sociale et médico-sociale (9%) sont les secteurs les plus concernés.



ACTEUR IMPLIQUÉ SUR LE TERRITOIRE

La volonté du SSTRN d'être un acteur de son territoire est stratégique et inscrite dans les enjeux du projet de service. Des liens sont tissés et des partenariats engagés avec les acteurs du territoire.

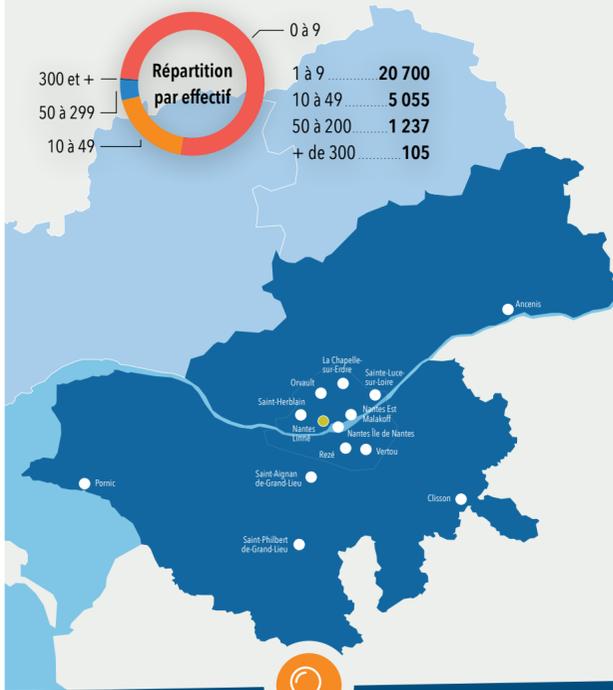
■ Pour développer l'expertise en santé publique et santé au travail : formation de médecins collaborateurs, accueil d'internes en médecine du travail et d'étudiants stagiaires, contribution au plan territorial de

santé mentale et à la commission régionale de la santé et de l'autonomie, développement de liens avec l'ARS...

■ Pour promouvoir la prévention avec les autres acteurs : employeur partenaire du SDIS44, partenariat avec la Ligue Contre Le Cancer et d'autres associations de prévention et d'accompagnement des malades, participation ou co-organisation d'événements sur le territoire...

■ Pour mutualiser les actions entre SPSTI : activité constante dans les commissions nationales et régionales du réseau Présanse, mise à disposition d'un psychologue pour un dispositif clinique partagé, accompagnement des services de la région pour la future certification, contribution majeure au GIE informatique régional pour le développement de services aux entreprises, animation de la communication régionale...

NOS ADHÉRENTS, NOS ÉQUIPES



Le SSTRN accompagne **27 097** entreprises adhérentes et suit la santé de **293 882** salariés (+2%).

La répartition des tailles d'entreprises est constante, en cohérence avec la réalité du territoire : **76%** d'entre elles emploient moins de 10 salariés, **95%** emploient moins de 50 salariés.

Nos collaborateurs

386 professionnels* accompagnent les entreprises et leurs salariés dans la mise en œuvre de la prévention.

- 74** médecins du travail
- 66** infirmiers santé travail
- 19** conseillers prévention
- 23** assistants santé sécurité travail
- 120** assistantes médicales
- 20** autres métiers de la prévention
- 11** directions de la prévention
- 53** fonctions administratives

* 357 ETP, équivalents temps plein | au 31/12/2023

VEILLE SANITAIRE

La veille sanitaire est encadrée par un référent thématiques pour l'épidémiologie, médecin du travail épidémiologiste. En interne, un

accompagnement est réalisé auprès des professionnels de santé et pour l'analyse des données de santé des entreprises. En externe, des

collaborations sont menées avec des observatoires épidémiologiques, l'ORS, le réseau Présanse des SPSTI, des partenaires scientifiques.

RÉFÉRENTS THÉMATIQUES

L'année 2023 a vu la nomination en interne d'un référent thématique sur le sujet des addictions. Il vient compléter le dispositif des

référénts RPS, TMS, risque chimique, PDP, épidémiologie. Les référents thématiques œuvrent en interne en soutien et conseils pour les

professionnels et développent des actions avec les acteurs du territoire pour promouvoir les messages de santé et de santé au travail.

SAISIR LA CELLULE PDP

La saisine de la cellule PDP peut maintenant être demandée par l'ensemble des acteurs du maintien en emploi qui accompagnent le salarié : le médecin généraliste

ou spécialiste, l'employeur, les partenaires du maintien en emploi, le salarié lui-même. Introduite par la Loi de 2021, cette saisine se fait en ligne sur le site internet et

permet de mettre en œuvre plus rapidement et plus efficacement l'accompagnement nécessaire.

[sstrn.fr/saisine-cellule-pdp](https://www.sstrn.fr/saisine-cellule-pdp)

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

L'exercice 2023 présente un résultat bénéficiaire de 562,4 k€. Sur 5 ans, le résultat global est à l'équilibre (-12 k€, soit -2,4 k€ par an). Les cotisations représentent 29,3 M€, soit 77% des ressources.

Un important travail a été initié en 2023 pour réduire les créances clients (-14%) et on constate une amélioration significative de la trésorerie et de la capacité d'autofinancement.

Le budget du SSTRN représente 38 M€, dont 73% sont consacrés aux charges de personnel. Le plan de formation continu représente un effort de près de 6% du budget.